

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4895

présenté par  
M. Simian

-----

**ARTICLE 36**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Vouloir supprimer les lignes aériennes intérieures françaises en pensant que le train peut compenser les trajets est une erreur de diagnostic fondamental et à plusieurs niveaux.

D'abord, c'est un coup porté à l'emploi, à la filière aéronautique et de façon brutale. Les aéroports régionaux sont des vivres d'emplois importants et supprimer des lignes aériennes qui les font vivre ont forcément une conséquence sur l'activité de l'aéroport et des personnels qui en assurent la bonne tenue.

Ensuite, compter sur le report vers la LGV est aussi une fausse bonne idée. A titre d'exemple, entre l'aéroport de Mérignac à Bordeaux et Paris Orly, destination la plus prisée depuis cet aéroport, l'aéroport enregistre annuellement 1,2 millions de passagers vers la capitale. Est ce que la SNCF va être capable d'absorber cette clientèle ? Rien n'est moins sûr. Et par la même occasion, c'est un coup porté au désenclavement de nos territoires et à la liberté de circuler qui est faite par la suppression de ces lignes.

Enfin, un passager un avion consomme moins de CO2 qu'un conducteur de voiture. A ce titre, cette mesure est-elle bien pertinente et répond elle alors à l'objectif de réduction de la pollution ?